

DEMANDE DE VISA POUR UN CONTRAT DE TRAVAIL

- Contrat de travail dûment paraphé et signé par les deux parties ;
- Autorisation de travail délivrée par les autorités françaises ;
- Copie du passeport du futur employé ;
- Copie de la pièce d'identité de l'employeur (Gérant, DRH ou le signataire du contrat de travail) ;
- Situation dans le répertoire SIREN de l'entreprise, de l'association sportive ou de l'établissement de santé ;
- Déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales auprès de l'URSSAF ;
- Kbis de l'entreprise (sauf pour un entrepreneur individuel exerçant une profession libérale) ou son équivalent pour une association sportive ou un établissement de santé ;

DEMANDE DE VISA POUR UNE CONVENTION AU PAIR

- Convention dûment paraphée et signée par la famille d'accueil et la personne placée au pair ;
- Copie justificatif de domicile de la famille d'accueil ;
- Copie des pièces d'identité de la famille d'accueil ;
- Lettre de consentement de la personne placée au pair avec signature légalisée (modèle disponible au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique à Madagascar) ;
- Copie certifiée de la carte d'identité nationale et du passeport de la personne placée au pair et de la carte d'identité nationale du membre de sa famille le plus proche ;
- Un certificat de résidence de la personne placée au pair et de celui du membre le plus proche de sa famille ;
- Une lettre de consentement établie par l'un des membres le plus proche de sa famille avec signature légalisée, déclarant être en connaissance du départ de la personne placée au pair (modèle de lettre disponible au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction publique à Madagascar) ;
- Photocopie certifiée de l'acte de mariage ou un certificat de célibat de la personne placée au pair ;

N.B : - *Veillez envoyer les scans (Fichier PDF) des pièces à fournir à l'adresse mail du service ci-dessous.*

- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier. Après traitement du dossier, le contrat de travail ou la Convention Au Pair dûment visé par le service sera envoyé à l'adresse mail du demandeur.*
- *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Email : serviceconsulaire.madagascar@gmail.com